



***Déclaration liminaire CFDT  
au Comité Technique central des DDI  
du 30 janvier 2020***

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Les CT passent, les problèmes demeurent, ou plutôt se créent plus vite qu'ils ne se résolvent, jusqu'à ce que les DDI se fracassent sur les murs des échéances.

Concernant l'arrêté de création des SGC, il est pour nous trop restrictif. Cet arrêté exclut notamment les agents qui ne seront pas intégrés dans le SGC y compris ceux dont tout ou partie des missions ont vocation à rejoindre ce nouveau service mais dont le budget ne le permettra pas. La CFDT déplore que le CT des DDI ne se traite que des agents rejoignant le MI au sein des SGC, mais ne se préoccupe que très marginalement de ceux qui resteront en DDI.

Les belles annonces volent déjà en éclat avant même la création officielle de ces SGC. Ainsi, les remontées de terrain montrent un déficit structurel. Les effectifs alloués au SGC sont bien inférieurs aux effectifs réels et donc aux besoins (par exemple – 8 ETP dans le Gard et – 15 dans le Vaucluse). Vous avez beau nous dire que tout s'équilibrera mais en l'absence de cartographie des effectifs, ce ne sont que de belles paroles qui n'engagent que ceux qui y croient.

La CFDT attend beaucoup de précision et d'engagement de la part de l'autorité administrative. Il est à craindre que nombre d'agents restent sur le carreau. D'ailleurs, quelles règles de priorité seront appliquées lors du pré-positionnement ? Nul n'en fait état jusque là. C'est l'exemple type d'un problème émergent.

En outre, la CFDT s'étonne de la portée de certaines annonces faites au CT des DDI. Ainsi, par exemple, concernant les référents de proximité, certains préfigureurs envisagent des référents mutualisés contrairement à ce qui est écrit dans le guide RH et affirmé en CT. La CFDT s'interroge de la portée réelle de ces guides. De même lors du pré-CT vous nous avez affirmé que la subvention cantine serait harmonisée pour tous les agents du SGC alors que -le même jour- quelques étages plus bas, au séminaire des préfigureurs cela n'a été annoncé que comme une piste de travail. Pour la CFDT c'est flou, et comme dirait Martine, si c'est flou c'est qu'il y a un loup. En matière d'action sociale comme de restauration, il y aura des gagnants et des perdants.

Cette restructuration faite en dépit du bon sens, balaie d'un revers de la main l'harmonisation indemnitaire (vers le haut s'entend). La CFDT demande qu'un groupe de travail inter-ministériel soit mis en place sur ce sujet.

Plus on avance, plus le calendrier se révèle intenable. S'il est intenable pour les SGC, les mots nous manquent pour qualifier celui de la création des futures DDCSITE-PP. Vous allez encore nous affirmer que tout va bien, que les remontées de terrain sont excellentes. Nous avons plutôt l'impression que vous voyez le verre au quart plein alors qu'il est aux trois-quarts vide. Que vous le vouliez ou non, la méthode Coué ne résoudra pas les problèmes de calendrier.

Merci de votre attention.